

DÉCISION MUNICIPALE

2023 - 88

Service : Finances –commande publique
Références : LD

Objet : LOCATION ET ENTRETIEN DU LINGE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET ENTRETIEN DU LINGE DES ECOLES – APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT N°1

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2124-1, R 2124- 2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu les articles L2194-1 et R2194-6 du Code de la commande publique relatifs aux situations de transfert de marché ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision n°20197-70 en date du 08/07/2023 portant attribution du marché de location et entretien du linge de la restauration collective et entretien du linge des écoles à la société ANETT UN ;

Considérant la demande de la société ANETT UN de procéder à une opération de de transfert, au profit de sa filiale, la société ANETT ET CIE.

Décide

Article 1 : D'accepter l'opération de transfert de marché de la société ANETT UN vers la société ANETT ET CIE.

Article 2 : De signer l'avenant n°1, transférant le marché de la société ANETT UN à la société ANETT ET CIE.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 17/07/2023

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 19/07/2023 au 19/09/2023 Transmise en Préfecture le : 18/07/2023